Privilège

lui fera prêter serment pour siéger au Conseil privé cet après-midi.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je tiens à participer à la célébration de l'anniversaire de l'élection de la première députée.

La personne en question était une députée vraiment remarquable. Elle a apporté une contribution insigne aux travaux de la Chambre et à notre pays. Elle était évidemment le précurseur d'un nombre croissant de femmes qui jouent un rôle important à la Chambre et dans le gouvernement en général.

Il n'arrive pas très souvent que je trouve quelque chose de bon à dire d'une décision du premier ministre. Mais je tiens à souligner que je n'ai que des éloges à lui faire pour avoir recommandé au gouverneur général la nomination de l'honorable sénateur David Croll au Conseil privé.

M. David Croll a eu l'une des carrières les plus remarquables sur la scène publique au Canada. Cet immigrant d'Europe de l'Est est arrivé au Canada avec sa famille lorsqu'il était encore enfant. Entre 1930 et 1940, il a été maire de Windsor, député provincial de Windsor—Walkerville et membre du Cabinet provincial du premier ministre Mitchell Hepburn comme titulaire de trois ministères. Lorsqu'il s'est trouvé en désaccord avec son gouvernement au sujet de l'organisation des travailleurs et des syndicats, il a quitté le Cabinet en tenant des propos qui, à mon avis, devraient nous servir d'exemple à tous: «Je préfère aller à pied avec les travailleurs qu'en voiture avec General Motors.»

Au moment où la guerre a éclaté en 1939, il est entré dans l'Essex Scottish Regiment en tant que soldat. À la fin des hostilités, il était devenu colonel et avait servi à l'étranger. Il a ensuite été élu au Parlement fédéral en qualité de député libéral de Toronto—Spadina, puis a été nommé au Sénat en 1955.

Comme sénateur, il a été l'auteur de rapports remarquables, qui ont été les précurseurs d'importantes initiatives et d'une politique sociale dans les domaines des pensions, du travail pour les personnes âgées et de la protection des consommateurs.

Je suis très heureux que le premier ministre ait choisi cette occasion pour honorer non seulement la première députée, M^{me} Agnes Macphail, mais également une personne qui, à 90 ans, demeure un parlementaire très distingué et très actif, l'honorable sénateur David A. Croll.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Plusieurs députés ont soulevé la question de privilège. Je donne la parole au chef de l'opposition.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège au sujet d'une déclaration faite par le leader du gouvernement à la Chambre pendant la période des questions.

Dans sa réponse à une question du député de York-Centre, je crois avoir entendu le leader du gouvernement prétendre qu'en qualité de chef de l'opposition, j'aurais reçu, avant sa proclamation, un exemplaire du règlement interdisant aux manifestants de s'approcher à moins de 50 mètres des édifices du Parlement et que j'étais donc au courant de son existence au moment de sa proclamation. Je tiens à dire au leader du gouvernement qu'il est totalement dans l'erreur.

Les commissaires du Bureau de régie interne, à la demande d'un député conservateur au début du mois de décembre dernier, comme l'attestent les documents de la Chambre, ont discuté de la question d'interdire aux manifestants de s'approcher à moins de 50 mètres du Parlement. Comme le confirment les documents de la Chambre, le Président a écrit au ministre des Travaux publics pour lui demander d'envisager la possibilité de l'adoption d'un tel règlement. La lettre du Président a été déposée à la Chambre.

Je tiens à ce que la Chambre sache que je n'ai jamais pris connaissance de ce règlement avant sa proclamation. Je ne savais même pas qu'il avait été proclamé. Si je l'avais su, j'aurais sans doute eu beaucoup de choses à dire à son sujet avant sa proclamation.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le compte rendu du Bureau de régie interne, dont je ne faisais pas partie à ce moment-là mais dont le chef de l'opposition était membre, montre que, le 22